Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 5 e) de l’ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » :
Développer le Système de partage d’informations sur l’environnement
et mettre en place une procédure d’évaluation périodique
de l’environnement dans la région paneuropéenne

 Résultats des travaux du Groupe des amis du Système
de partage d’informations sur l’environnement
pour la période de novembre à juillet 2015[[1]](#footnote-1)\*

 Rapport du Groupe des amis du Système de partage
d’informations sur l’environnement[[2]](#footnote-2)\*\*

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  À sa dix-neuvième session (Genève, 22-25 octobre 2013), le Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a créé un Groupe des amis du Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) pour appuyer le développement du SEIS dans la région paneuropéenne. Par la suite, le Comité exécutif de la CEE a officiellement approuvé la création du Groupe des amis du SEIS, son mandat et son cahier des charges, ainsi que ses besoins financiers (voir ECE/EX/11). |
|  En 2014, le Groupe des amis du SEIS a accompli la première partie de son mandat en mettant au point des cibles et des indicateurs de performance aux fins de mesurer les progrès réalisés dans la mise en place du SEIS dans l’ensemble de la région paneuropéenne (ECE/CEP/2014/8); ces cibles et ces indicateurs de performance ont été adoptés par le Comité des politiques de l’environnement à sa vingtième session en octobre 2014 [ECE/CEP/2014/2, par. 76 et 98 ff) ii)]. |
|  Afin d’accomplir la deuxième partie de leur mandat, les membres du Groupe se sont concertés par voie électronique et se sont réunis à Genève le 11 mai 2015. Le présent document expose dans les grandes lignes les résultats auxquels ils ont abouti, notamment à leur réunion de mai dernier, en vue d’étayer les travaux que le Comité des politiques de l’environnement consacrera au SEIS à sa vingt et unième session. Ce rapport est complémentaire du rapport soumis au CPE en 2014 (voir ECE/CEP/2014/7). |
|  |

 Contexte et mandat pour 2015

1. Le Comité des politiques de l’environnement (CPE) de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE) a créé un Groupe des amis du Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) pour appuyer le développement du SEIS dans la région paneuropéenne et a demandé aux Amis du SEIS d’étudier plusieurs questions connexes, qu’il s’agisse de suivre et d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en place du SEIS ou d’organiser et de structurer le processus d’évaluation périodique en tenant compte des avantages du SEIS [voir ECE/CEP/2013/2, par. 38, 39 et 116 g) v)].
2. À sa vingtième session en octobre 2014, le CPE a salué le travail accompli jusque-là par les Amis du SEIS (ECE/CEP/2014/7) en invitant le Groupe à poursuivre son action au titre de la deuxième partie du mandat qu’il lui a confié, à savoir répondre à la question « comment organiser et structurer le processus d’évaluation périodique en tenant compte des avantages du SEIS? » [ECE/CEP/2014/2, par. 75 et 98 ff) i)].
3. Afin d’accomplir la deuxième partie de leur mandat, les Amis du SEIS se sont concertés par voie électronique et se sont réunis à Genève le 11 mai 2015. Le présent document expose dans les grandes lignes les résultats auxquels ils ont abouti, notamment à leur réunion de mai dernier, en vue d’étayer les travaux que le Comité des politiques de l’environnement consacrera au SEIS à sa vingt et unième session.
4. Ce rapport est complémentaire du rapport soumis au CPE en 2014 (ECE/CEP/2014/7).

 I. Plan de travail pour 2014-2015

1. Le Groupe des amis du SEIS a élaboré un plan de travail pour 2014-2015, qui figure dans son rapport précédent (ECE/CEP/2014/7, annexe). À la conclusion de la deuxième partie du mandat, le plan de travail a été considéré comme ayant été réalisé, en attendant l’examen du CPE et sa décision concernant les résultats de la deuxième partie des travaux du Groupe, c’est-à-dire l’approbation de l’organisation proposée et de la forme du processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne (ECE/CEP/2015/10).

 II. Suivi et évaluation des progrès réalisés dans la mise
en place du Système de partage d’informations
sur l’environnement

1. À sa réunion de mai 2015, le Groupe des amis du SEIS s’est félicité des informations fournies à propos des travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement chargé de surveiller la progression de la mise en place du SEIS dans l’ensemble de la région paneuropéenne. Cette surveillance s’effectue sur la base des cibles et des indicateurs de performance mis au point par le Groupe et adoptés par le CPE. Les participants ont souligné l’importance d’un SEIS opérationnel pour rendre possible et appuyer le processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne.

 III. Organisation et structuration du processus d’évaluation périodique de l’environnement

1. À sa réunion de mai 2015, le Groupe des amis du SEIS a préparé une proposition portant sur l’organisation et la structuration d’un processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne. Le secrétariat de la CEE, en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et l’Agence européenne pour l’environnement (AEE), a apporté son concours à l’élaboration du document.
2. Les Amis du SEIS ont favorablement accueilli un projet de proposition rédigé par le secrétariat et ont fait part de leurs observations en vue de la finalisation du document devant être soumis au Bureau du CPE à sa réunion de juin 2015 et ensuite, à la vingt et unième session du CPE en octobre 2015. Les participants se sont entendus sur le fait que le SEIS paneuropéen servirait de base de connaissances commune sur l’environnement paneuropéen pour la production d’évaluations commandées au niveau paneuropéen. À cet égard, la création d’un SEIS paneuropéen opérationnel, pleinement fonctionnel et régulièrement mis à jour a été présentée comme une condition préalable à la mise en place du processus d’évaluation périodique de l’environnement (à savoir le carburant vital du processus).
3. De plus, les Amis du SEIS ont souscrit à l’idée d’utiliser « Le PNUE en direct »[[3]](#footnote-3) comme plateforme centrale, moyennant son rattachement à l’infrastructure technique et aux plateformes existantes de même qu’aux plateformes nationales et sous-régionales, en vue d’assurer un accès centralisé à la base de connaissances, y compris les évaluations, les données et les informations régulièrement publiées par les pays.
4. S’agissant de la structure de gouvernance du processus d’évaluation périodique de l’environnement, les Amis du SEIS sont convenus que le CPE devait continuer d’exercer la supervision générale de l’aspect politique et être celui qui décide de faire procéder ou non à une évaluation de l’environnement paneuropéen ou à des évaluations thématiques spécifiques et à des notes de synthèse concernant les manifestations pertinentes, telles que les conférences sur le thème « Un environnement pour l’Europe ». Dans le même temps, faisant suite aux demandes du CPE, le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement servira d’organe spécialisé pour la production d’évaluations paneuropéennes ou thématiques, soutenu en cela par le secrétariat de la CEE en coopération avec le PNUE et l’AEE. Le Groupe de travail fera en outre office de réseau des réseaux régionaux d’information et d’évaluation de l’environnement réunissant des équipes d’experts du processus GEO du PNUE et le réseau Eionet de l’AEE pour formuler les priorités régionales et la portée des évaluations paneuropéennes. Le Groupe de travail assurera également la liaison avec les réseaux thématiques, notamment ceux dépendant des AME.
5. S’agissant du produit d’évaluation, les Amis du SEIS ont souscrit à la proposition d’utiliser le volet régional européen du rapport sur l’avenir de l’environnement mondial (GEO) pour évaluer l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne. Il a été souligné que l’élaboration du volet régional du processus GEO devrait prendre appui sur les évaluations existantes, telles que le rapport sur l’état de l’environnement de l’AEE et les évaluations nationales de l’état de l’environnement.
6. S’agissant de l’étalement dans le temps de l’évaluation, les Amis du SEIS ont estimé que la production des évaluations devrait s’effectuer en fonction de la demande politique en la matière, sur décision du CPE.
7. Le Comité sera invité à examiner la structure et l’organisation proposées pour la procédure d’évaluation périodique de l’environnement fondée sur le SEIS, telles que présentées dans le document ECE/CEP/2015/10, en vue de son éventuelle approbation.
1. \* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de problèmes de ressources. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* Le présent document n’a pas été revu par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir http://uneplive.unep.org/. [↑](#footnote-ref-3)